



REPUBLIQUE DU MALI
MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU



DIRECTION NATIONALE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'INVESTISSEMENT SREP-Mali Pour la Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables



Volume 2 : Appendices

Appendices

Appendice 1 : Caractéristiques des sites de mini/micro centrales hydroélectriques

Appendice 2 : Coordination Stratégique du Programme

Appendice 3 : Système de suivi et évaluation du Programme

Appendice 4 : Comment les projets proposés répondent aux critères du programme SREP

Appendice 1 : Caractéristiques des sites de micros centrales hydroélectriques

Les sites sélectionnés pour installer les mini/micro centrales hydroélectriques du Projet 3 PDM-Hydro sont les suivants :

N°	Nom du site	Région	Puissance installée (kW)	Energie moy annuelle (MWh)	Durée estimative des études	Durée estimative de réalisation
<i>Phase 1 du Projet</i>						
1	Farako 1	Sikasso	55	280	4 mois	8 mois
2	Billy	Kayes	170	968,0	6 mois	12 mois
3	Kéniéto	Kayes	280	1214	6 mois	12 mois
4	Woroni	Sikasso	393	1319	8 mois	12 mois
5	Djenné	Mopti	7000	30660	10 mois	
6	Talo	Ségou	3700	16206	10 mois	24 mois
7	Kourouba	Koulikoro	10000	43800	10 mois	24 mois
<i>Phase 2 du Projet</i>						
	Djenné	Mopti	7000	30660		24 mois
			21598	94446,59		

Appendice 2 : Coordination Stratégique du Programme

Contexte et justification / Énoncé du problème

Le Mali a été sélectionné comme pays pilote pour le Programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables. Dans ce contexte, un plan d'investissement est élaboré qui sera mis en œuvre par le biais de plusieurs projets. Une coordination stratégique du programme SREP-Mali est mise en place afin d'éviter que les trois projets d'investissement, ciblés sur des technologies EnR, ne fonctionnent de manière individuelle en dehors d'une approche-programme conçue par le Gouvernement sur la base des orientations politiques et stratégiques nationales. Si cette coordination stratégique n'existait pas, les projets SREP seraient mis en œuvre sur le mode du « *business as usual* », ce qui serait contraire à l'objectif transformationnel du SREP et préjudiciable à l'atteinte des résultats escomptés.

Objectif / Contribution proposée pour impulser la transformation

L'objectif général est ici d'assurer la coordination stratégique du programme SREP au Mali. Cela comprend plusieurs objectifs spécifiques tels que :

- Garantir la conformité de toutes les activités des projets avec les lignes maîtresses du SREP et leur alignement sur les orientations politiques et stratégiques nationales;
- Promouvoir une gestion efficace des connaissances et de l'échange de bonnes pratiques à la fois entre les projets et avec d'autres pays africains, et mettre à disposition un système de suivi/évaluation qui renforce l'efficacité de la mise en œuvre globale du programme et permet de promouvoir les impacts du SREP ;
- Assurer un environnement favorable à l'essor rapide des EnR, c'est-à-dire promouvoir de manière transversale, le renforcement des capacités de tous les acteurs, et revoir les éléments du cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui le nécessitent ;
- Renforcer l'engagement politique du Gouvernement et l'implication des parties prenantes du secteur pour assurer la mise en œuvre d'un environnement favorable à l'essor des EnR ;
- Assurer que les activités menées et les investissements réalisés dans le cadre du SREP ont une durabilité/pérennité qui va perdurer au-delà du SREP ;
- Faire connaître le SREP pour lever des fonds additionnels et favoriser la réplication des activités à grande échelle (sur toute l'étendue du pays et dans la sous-région) ;
- S'assurer que les projets SREP sont conçus et mis en œuvre de façon à atteindre les impacts transformationnels et les effets catalytiques attendus en termes de développement à faible émission de GES.

Les activités intégrées dans la Coordination Stratégique constituent une contribution majeure à la transformation du secteur en ce qu'elles permettront de clarifier et consolider l'environnement nécessaire à la mise en œuvre rapide et efficace des investissements et devront permettre de susciter et faciliter des investissements additionnels dans les années à venir.

Maître d'œuvre / montage institutionnel

L'organisation institutionnelle proposée pour la coordination et l'exécution du programme tente de respecter au mieux les responsabilités institutionnelles au sein de l'Administration tout en tenant compte des impératifs opérationnels liés aux différentes composantes du programme. L'arrangement institutionnel proposé pour la coordination et l'exécution du programme repose sur les principales fonctions / structures suivantes :

- Un **Comité de Pilotage**
- Une **Cellule de Coordination Stratégique du Programme**

- Les **Agences d'exécution** que sont la DNE, l'AMADER, l'ANADEB, le CNESOLER, EDM
- Un **Comité Consultatif**

Comité de Pilotage

Mandat. Il est responsable de l'orientation générale, stratégique, de la supervision et de l'exécution du programme et de l'évaluation des progrès réalisés. Le Comité de pilotage aura le mandat de garantir que le programme soit mis en œuvre dans le respect des principes du SREP, à la lumière de la politique énergétique nationale et dans le contexte de la Stratégie Nationale de Développement des Energies Renouvelables. Il aura aussi le rôle d'orienter, appuyer et conseiller toutes les activités entreprises dans le cadre du programme et des projets d'investissement.

Le Comité de Pilotage existant au niveau programmatique justifie le fait qu'il n'y ait pas de comité de pilotage au niveau des trois projets d'investissement. La personne en charge de la cellule d'exécution de chaque projet siègera au sein du Comité de Pilotage du SREP pour assurer la cohérence entre le niveau « projet » et le niveau « programme ».

Plus spécifiquement, le Comité de Pilotage a pour mandat de :

- Approuver les programmes d'activités et les budgets annuels du programme, faire le suivi de l'exécution financière des crédits alloués ;
- Suivre l'état d'avancement du programme et des projets, faire le point sur les impacts potentiels et les résultats atteints, et décider d'éventuels ajustements ;
- Approuver les programmes d'activités annuels et les budgets des projets ;
- Vérifier et approuver le bilan technique et financier, ainsi que les rapports de performance du programme.
- Assurer que les ressources du programme soient effectivement utilisées pour soutenir les activités prévues ;
- Proposer ou prendre toutes les mesures nécessaires pour lever les contraintes à l'exécution correcte du programme ;
- Veiller à l'implication effective de toutes les parties prenantes au programme ;
- Assurer la synergie entre les activités du programme avec les interventions des partenaires techniques et financiers ;
- Évaluer les performances de la Cellule de Coordination Stratégique du Programme.

Composition. Le Comité de pilotage est composé des représentants des structures ci-après :

- Le Point Focal National SREP ;
- Les Responsables des cellules d'exécution des projets SREP ;
- Trois représentants du Ministère de l'Environnement (AEDD/DNEF/DNACPN) ;
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture (DNAGR) ;
- Un représentant de la Direction Nationale de l'Hydraulique ;
- Un représentant du Ministère en charge des Collectivités Territoriales.

Les sessions du Comité de pilotage sont présidées par le Point focal national SREP et la Cellule de Coordination Stratégique du Programme assure le secrétariat.

Périodicité. Le Comité se réunit quatre fois par an en sessions ordinaires. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin, sur convocation du Président.

○ Réunion en session ordinaire

Pour les réunions en session ordinaire, l'ordre du jour et les documents de travail devront être envoyés aux membres du Comité par le Président quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion. Les comptes rendus des réunions seront rédigés par la Cellule de Coordination Stratégique

du Programme. Le Président du Comité vérifiera leur conformité avec les délibérations du Comité et y apposera sa signature. Ils seront par la suite ventilés à tous les membres du Comité, par les soins de la Cellule de Coordination Stratégique du Programme, au plus tard quinze jours après la tenue de la session.

○ Sessions extraordinaires

Ces sessions seront convoquées par le Président du Comité en cas de besoin. En général, l'ordre du jour devra comporter un ou deux points et pourra porter sur des sujets comme :

- l'apport d'une information capitale sur le déroulement du programme,
- la recherche d'une solution à un problème dont la résolution immédiate est nécessaire à la poursuite ou à la bonne exécution du programme,
- l'examen des recommandations du rapport d'audit externe, de supervision ou d'évaluation ;
- une révision budgétaire.

Les délais de convocation et d'envoi des documents peuvent être réduits à une semaine ou à la convenance des membres. La Cellule de Coordination Stratégique du Programme préparera à l'attention des membres une note synthétique sur chaque point de l'ordre du jour en mettant l'accent sur l'importance du problème et la proposition de décision à prendre. Les comptes rendus de ces réunions seront préparés et ventilés dans les mêmes conditions (attributaires, délais) que celles prévues pour les réunions ordinaires.

Cellule de Coordination Stratégique du Programme

Mandat. Sous la supervision du Comité de Pilotage, la Cellule mettra en œuvre son programme de travail semestriel, une fois que ce dernier aura été validé par le Comité de Pilotage. Ce programme de travail devra permettre la mise en œuvre des activités mentionnées dans la section « composantes » ci-après.

Composition. La Cellule de Coordination Stratégique du Programme sera logée au sein de la Direction de l'Énergie, MEE. Cette Cellule sera composée de plusieurs experts parmi lesquels :

- Un expert politique/institutionnel - chargé de la planification et de la coordination générale du programme, en charge d'assurer la concertation entre l'ensemble des parties prenantes, de mener les activités liées aux réformes aux niveaux institutionnel, réglementaire, etc.
- Un expert en suivi-évaluation – chargé de la mise en œuvre du système de S&E en coordination avec les CPS Énergie et Environnement, avec les experts en suivi-évaluation des trois projets et en lien avec l'expert en charge de la communication/gestion des connaissances.
- Un expert en communication/gestion des connaissances – chargé de définir et mettre en œuvre la stratégie de communication du programme, de mener les activités de renforcement des capacités/gestion des connaissances.
- Il est aussi envisagé de s'adjoindre l'expertise d'une responsable énergie/environnement et d'une responsable financier/passation des marchés en fonction des besoins qui seront précisés dans les mois à venir.

Chaque expert¹, en tant qu'il fait partie de la Cellule de coordination logée au MEE, sera intégré au personnel du MEE. Chacun sera lié au programme par *un contrat de performance*, qui fera l'objet d'une évaluation annuelle. Les modalités administratives concernant le recrutement et le traitement des experts seront conformes aux textes en vigueur au Mali.

La Cellule de Coordination bénéficiera aussi des services ponctuels *d'une expertise extérieure*, selon les besoins (les cadres de la Cellule étant responsables de la préparation des TDRs de tous les

¹ Voir TDRs proposés en annexe.

consultants extérieurs et du suivi de leurs activités). Ce pourrait par exemple être le cas d'un expert capable de faire le point sur les mécanismes de financements utilisés pour les EnR, sur la mobilisation des mécanismes à venir, etc.

Comité Consultatif

Mandat. Le Comité Consultatif doit permettre aux parties prenantes impliquées dans le Programme SREP (incluant les ONG, le secteur privé, etc.) de prendre connaissance de l'avancée des activités du programme et de faire part de leur avis/préoccupations sur la façon dont le Programme est mis en œuvre.

Composition. Le Comité Consultatif se compose des Points Focaux Nationaux SREP et CIF, des représentants des Ministères de l'Énergie et de l'Environnement, des représentants des agences nationales qui exécutent le Programme, d'ONGs actives dans la mise en œuvre du Programme, de représentants du secteur privé, des BMD et autres partenaires techniques et financiers dont les NU, etc.

Périodicité. Le Comité Consultatif se réunit une fois par an, en début d'année.

BMD en charge d'appuyer la mise en œuvre

Les fonds pour la mise en œuvre des activités de la Coordination Stratégique seront acheminés via l'un des projets d'investissement, notamment le projet appuyé par la Banque Africaine de Développement qui est MDB lead pour le SREP-Mali.

Partenaires techniques et financiers

La Coordination Stratégique s'appuiera sur les activités existantes menées par les PTF (voir tableau en fin de plan d'investissement) en termes de renforcement des capacités des acteurs, études analytiques, etc.

Par ailleurs, certaines activités réalisées dans le cadre de la Coordination Stratégique seront soit cofinancées soit renforcées par des activités mises en œuvre par d'autres PTF. Quelques exemples sont cités ci-dessous :

- L'AIEA débutera fin 2011 un programme de renforcement des capacités de la DNE pour améliorer la planification énergétique nationale (montant = US\$ 200,000) ;
- L'Union Européenne débutera fin 2011 un programme de formation initiale et continue des opérateurs et acteurs d'électrification rurale (montant = US\$ 1,300,000) ;
- Etc.

Coût estimatif de la composante / Plan de financement / Justification du financement du SREP

Le budget de la Coordination Stratégique du SREP Mali est estimé à US\$ 4 millions en contribution du SREP. Ce budget témoigne de l'importance accordée par le Gouvernement du Mali à l'approche programmatique, au suivi/évaluation efficace du programme et des projets, à une efficacité accrue des investissements par le biais de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

L'utilisation des fonds SREP se justifie ici par le fait que cette Coordination Stratégique constitue le cœur de l'approche programmatique SREP, et doit permettre de démultiplier les effets positifs des projets d'investissements. Cette Coordination Stratégique permettra d'assurer que les projets ne sont pas mis en œuvre de façon séparée et qu'ils bénéficient des connaissances acquises plus

largement au niveau national, régional, international. Pour les activités relatives à la Coordination Stratégique, les fonds SREP seront attribués sous la forme de don.

Le plan de financement proposé est disponible dans le plan d'investissement.

Composantes et sous-composantes

Composante 1 : Coordination stratégique - Budget : US\$ 500.000

- Assurer la gestion administrative/financière du Programme et notamment : (i) préparer les plans de travail annuels du programme, en intégrant les plans de travail des trois projets ; (ii) préparer les demandes de retrait au titre du Financement ; (iii) gérer le Compte Spécial et tenir les écritures et comptes relatifs au Programme et prendre les dispositions voulues pour leur audit ; (iv) participer à l'administration des procédures d'appel d'offres et des marchés et contrats au titre du Programme; (v) préparer des rapports d'avancement trimestriels consolidés pour soumission au Comité de Pilotage et à la BMD appuyant la Coordination Stratégique du Programme
- Assurer la 'coordination générale' du SREP/Mali, en renforçant la collaboration entre toutes les parties prenantes (mettre en place des canaux de communication/information efficaces/appropriés)
- Assurer la synergie entre les trois projets d'investissement
- Veiller à harmoniser l'approche du programme SREP avec les orientations du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté d'une part et avec celles de la politique énergétique nationale et de la Stratégie EnR d'autre part, afin d'assurer un développement social et économique durable
- Appuyer la mise en fonctionnement de la Commission Nationale des Energies Renouvelables, organe intersectoriel, afin de favoriser une meilleure intégration des EnR dans les différents secteurs et de faciliter ainsi l'atteinte des objectifs de développement
- Faire du « fund raising » pour assurer le co-financement des projets et la durabilité des investissements mis en œuvre (intégrer les contributions de nouveaux cofinanciers, monter les dossiers pour bénéficier de fonds carbone, de fonds fiduciaires, etc.)². Le résultat de ce travail devra permettre une augmentation des investissements en EnR dans le pays.
- Anticiper la mise à disposition de nouveaux fonds par le biais des nouveaux mécanismes de financements en cours d'élaboration au niveau international (issus des négociations UNFCCC notamment), et assurer la préparation du Mali pour bénéficier de ces fonds.

Composante 2 : Gestion et partage des connaissances (GPC), Communication et Plaidoyer - Budget : US\$ 1.500.000

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour les EnR qui intègre une composante « plaidoyer » permettant de renforcer l'engagement politique de toutes les parties prenantes
- Diffuser et communiquer les résultats du SREP aux niveaux local, régional, national et international (notamment en mettant les produits de gestion des connaissances à disposition sur un site Internet)
- Appuyer la gestion de toutes les connaissances acquises par le programme en matière d'EnR (approches, méthodologies et leçons)
- Assurer le lien avec l'Unité Administrative du CIF et élaborer des rapports réguliers sur la mise en œuvre du programme pour rendre compte au sous-comité du SREP

² En distinguant les contributions des BMD, gouvernements, organisations multilatérales et bilatérales, organismes de services de crédit, secteur privé).

- Conduire des études ciblées, organiser des ateliers de concertation, et développer/appuyer des espaces de dialogue permettant d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des projets
- Faire une revue des expériences internationales en matière d'EnR qui ont des points communs avec le SREP et s'assurer que la Coordination Stratégique bénéficie des leçons de ces projets pour améliorer la mise en œuvre du SREP
- Suivre régulièrement les progrès réalisés dans les autres pays SREP et partager les expériences en termes de gestion opérationnelle du programme
- Participer aux différentes fora organisées par le CIF ou d'autres partenaires pour les échanges d'expériences avec les autres pays pilotes, ou avec d'autres pays qui développent activement les EnR
- Organiser des sessions d'information et d'échanges avec les pays de la sous-région pour disséminer les bonnes pratiques et l'approche programme SREP (en coordination avec le Centre Régional pour les EnR et l'Efficacité Énergétique/CEDEAO/UEMOA et avec le Centre de Formation pour le Développement du Mali)
- Renforcer les liens institutionnels et la participation technique à des activités avec les institutions pertinentes, par exemple le Centre Régional pour les EnR et l'Efficacité Énergétique, la CEDEAO, IRENA, l'année internationale des EnR par les Nations Unies, etc.

Composante 3 : Suivi et évaluation (S&E) - Budget : US\$ 500.000

- Développer un système efficient de collecte des données et assurer cette collecte sur une base régulière
- Dans un contexte de renforcement du système national de suivi évaluation énergétique, opérer le système de suivi évaluation du SREP et renseigner les différents indicateurs du cadre logique
- Sur la base des résultats obtenus régulièrement, faire des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du programme et son impact transformationnel
- Dans le cadre du suivi/évaluation, déterminer le potentiel pour développer encore davantage les EnR dans le pays ainsi que les investissements nécessaires pour y aboutir
- Evaluer l'impact social, économique et environnemental de tous les investissements des projets et des activités du programme (y compris celles relatives au GPC) et assurer la mise en œuvre du PCGES

Composante 4 : Renforcement des capacités - Budget : US\$ 1.500.000

- *Au niveau institutionnel*: (i) révision du cadre institutionnel du secteur d'EnR et du mandat des institutions nationales (pour en assurer la cohérence) et renforcement de leurs capacités (y compris par rapport à la finance carbone) ; (ii) révision des dispositifs (juridique, législatif, réglementaire, tarifaire³, fiscal, etc.) régissant le sous-secteur, notamment dans le contexte de l'élaboration du nouveau CSCR et en incluant des considérations propres au genre ; (iv) adaptation des technologies EnR au contexte malien, approfondissement des travaux en cartographie des ressources, renforcement des capacités nationales en planification énergétique (en coordination avec l'AIEA).
- *Au niveau des opérateurs privés* : (i) appui à la formation en techniques managériales (ressources humaines et financières, administration, développement de plans d'affaires, marketing, impact environnemental des investissements, sensibilisation par rapport aux problématiques sociales, etc.); (ii) compréhension des cadres réglementaires régissant le sous-secteur (juridique, législatif, réglementaire, tarifaire, fiscal, etc.) ; (iii) transfert de

³ Feed-in tariffs par exemple.

connaissances sur les technologies disponibles au niveau international/régional et sur les applications qui peuvent être pertinentes dans le cas du Mali.

- *Au niveau des institutions bancaires* : (i) évaluation des besoins, (ii) développement de produits de prêts spécifiques aux énergies renouvelables ; (iii) sensibilisation et formation des cadres, notamment sur les retours sur investissements potentiels pour les investissements EnR, sur les technologies EnR, etc. ; (iv) présentation et discussion autour des mécanismes de financements potentiels qui peuvent permettre un meilleur accès au marché pour les technologies EnR.

Termes de Référence des Experts de la Cellule de Coordination

Coordonateur Principal, Expert Institutionnel

I. CONTEXTE

En juillet 2010, le Mali a été sélectionné comme pays pilote pour le Programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables (SREP). L'objectif du Programme est de mettre à l'essai des stratégies à faible intensité de carbone dans le secteur énergétique afin de faire face aux changements climatiques. Il s'agit de démontrer la viabilité de ces approches aux plans économique, social et environnemental, en générant de nouvelles opportunités économiques et en élargissant l'accès aux services énergétiques via l'utilisation des énergies renouvelables. Le programme SREP doit permettre aux pays bénéficiaires d'initier le processus permettant d'aboutir à un changement transformationnel, celui qui mènera le pays vers un mode de développement faiblement émetteur en gaz à effets de serre. Cela sera rendu possible en exploitant le potentiel en énergies renouvelables du pays au lieu d'avoir recours à des énergies fossiles chères et polluantes, et à l'exploitation inefficace de la biomasse.

Dans ce contexte, un plan d'investissement est élaboré qui sera mis en œuvre par le biais de plusieurs projets. Une coordination stratégique du programme SREP-Mali est mise en place afin d'éviter que les projets d'investissement fonctionnent de manière individuelle en dehors d'une approche-programme. En effet, le SREP adopte une approche holistique en impliquant de nombreuses institutions étatiques, des banques multilatérales de développement (à savoir la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale), et tout un ensemble de parties prenantes nationales et internationales, y compris le secteur privé. Une coordination efficace constitue ainsi un élément essentiel pour permettre au SREP-Mali d'atteindre les résultats escomptés.

La Coordination Stratégique du programme est assurée par la « Cellule de Coordination Stratégique » qui est logée à la Direction Nationale de l'Énergie et se compose de trois experts qui travaillent sous la supervision du Point Focal National SREP et répondent aux décisions prises par le Comité National de Pilotage du SREP. Le Coordonateur principal est l'un de ces trois experts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

Le Coordonateur principal aura en charge de tous les aspects relatifs à la coordination de l'ensemble des activités du programme, et assurera par ailleurs les activités relatives à la révision du cadre institutionnel, politique, réglementaire, législatif. Il travaillera sous la responsabilité Point Focal National SREP et assurera la mise en œuvre des décisions prises par le Comité National de Pilotage du SREP. Des rapports de collaboration seront établis avec les représentants des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des différentes activités du SREP-Mali.

II.2 Responsabilités

Le Coordonateur Principal, Expert institutionnel sera responsable, en général, de la coordination de toutes les activités du SREP-Mali et, en particulier, des aspects institutionnels. Il devra assurer la mise en œuvre des activités mentionnées dans le Plan d'Investissement SREP-Mali concernera la Coordination Stratégique. D'une manière générale, ses activités consisteront à :

Par rapport à la coordination du programme

- Superviser et coordonner en temps opportun la mise en œuvre et l'achèvement des activités du SREP-Mali en fonction du programme de travail annuel.
- Assurer la conformité du programme aux principales réglementations et normes du Gouvernement et des BMD par rapport à tous les aspects financiers et administratifs.
- Assurer la collaboration avec les coordonateurs des projets d'investissement, pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme, en identifiant les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des activités et les solutions appropriées pour les réduire ou éliminer.
- Assurer les synergies avec les principaux partenaires techniques et financiers intervenant, d'une manière plus ou moins directe, dans le domaine des énergies renouvelables.
- Organiser la conduite des missions de supervision conjointes Gouvernement/BMD comme aussi les revues à mi-terme et l'évaluation finale du programme.
- Organiser les réunions du Comité National de Pilotage et produire/circuler les comptes-rendus.
- Superviser la préparation du rapport annuel des activités du programme et le soumettre au Comité National de Pilotage.
- Coordonner la gestion de tous les biens du programme, y compris le matériel du bureau, les locaux et les équipements.
- Faire du « fund raising » pour assurer le co-financement des projets et la durabilité des investissements mis en œuvre.
- Anticiper la mise à disposition de nouveaux fonds par le biais des nouveaux mécanismes de financements en cours d'élaboration au niveau international (issus des négociations UNFCCC notamment), et assurer la préparation du Mali pour bénéficier de ces fonds.
- Effectuer une veille active vis-à-vis de la mise en œuvre des activités afin qu'elle se fasse effectivement selon les guidelines du SREP et en ligne avec les orientations politiques et stratégiques du pays.

Par rapport aux aspects institutionnels et politiques

- Assurer la coordination de toutes les institutions nationales intervenant dans la mise en œuvre du programme, pour en harmoniser les approches.
- Assurer la coordination de toutes les institutions internationales intervenant dans la mise en œuvre du programme, pour consolider et affermir les synergies.
- Etablir des relations de partenariat avec les principaux partenaires techniques et financiers, pour la mobilisation de ressources additionnelles et complémentaires.
- Participer aux rencontres des réseaux ou groupes de travail existants en matière de développement social et économique, pour représenter le SREP et garantir une prise en considération des enjeux énergétiques.
- Mettre en œuvre les activités de la Cellule relatives à la révision des cadres institutionnels, législatifs, réglementaires, etc. permettant de consolider l'environnement pour favoriser la multiplication et la pérennité des investissements dans le secteur.

II.3 Compétences, Qualifications, et Expérience

- Diplôme universitaire avancé (au moins Bac+4) dans un des domaines suivants : Sciences sociales/politiques/économiques, Administration publique, Développement international. Une formation complémentaire dans l'énergie et/ou l'environnement/changements climatiques serait un plus.

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets et programmes avec des partenaires internationaux dans le secteur de l'énergie et/ou des changements climatiques.
- Excellente connaissance du paysage institutionnel dans le secteur énergétique au Mali.
- Bonne connaissance des problèmes énergétiques, environnementaux/climatiques au Mali.
- Motivé et autonome, capable d'organiser son propre travail et celui de la Cellule (compétences en management et leadership nécessaires).
- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit ; excellentes capacités de synthèse et de rédaction.
- Excellente connaissance du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais écrit et parlé étant un avantage
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement, notamment dans le secteur énergétique.

Spécialiste en Suivi & Evaluation

I. CONTEXTE

En juillet 2010, le Mali a été sélectionné comme pays pilote pour le Programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables (SREP). L'objectif du Programme est de mettre à l'essai des stratégies à faible intensité de carbone dans le secteur énergétique afin de faire face aux changements climatiques. Il s'agit de démontrer la viabilité de ces approches aux plans économique, social et environnemental, en générant de nouvelles opportunités économiques et en élargissant l'accès aux services énergétiques via l'utilisation des énergies renouvelables. Le programme SREP doit permettre aux pays bénéficiaires d'initier le processus permettant d'aboutir à un changement transformationnel, celui qui mènera le pays vers un mode de développement faiblement émetteur en gaz à effets de serre. Cela sera rendu possible en exploitant le potentiel en énergies renouvelables du pays au lieu d'avoir recours à des énergies fossiles chères et polluantes, et à l'exploitation inefficace de la biomasse.

Dans ce contexte, un plan d'investissement est élaboré qui sera mis en œuvre par le biais de plusieurs projets. Une coordination stratégique du programme SREP-Mali est mise en place afin d'éviter que les projets d'investissement fonctionnent de manière individuelle en dehors d'une approche-programme. En effet, le SREP adopte une approche holistique en impliquant de nombreuses institutions étatiques, des banques multilatérales de développement (à savoir la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale), et tout un ensemble de parties prenantes nationales et internationales, y compris le secteur privé. Une coordination efficace constitue ainsi un élément essentiel pour permettre au SREP-Mali d'atteindre les résultats escomptés.

La Coordination Stratégique du programme est assurée par la « Cellule de Coordination Stratégique » qui est logée à la Direction Nationale de l'Énergie et se compose de trois experts qui travaillent sous la supervision du Point Focal National SREP et répondent aux décisions prises par le Comité National de Pilotage du SREP. Le Spécialiste en Suivi & Evaluation est l'un de ces trois experts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

Le Spécialiste en Suivi & Evaluation sera en charge de toutes les activités de suivi et évaluation du programme, et devra assurer la coordination avec les systèmes de suivi & évaluation des projets SREP. Il travaillera sous la responsabilité du Coordonateur Principal de la Cellule, en collaboration avec les autres experts du SREP et des projets d'investissement, comme aussi en synergie avec les unités de suivi & évaluation des ministères concernés.

II.2 Responsabilités

Le spécialiste S&E aura en particulier la charge de :

- Développer des mécanismes solides de S&E pour le SREP-Mali
- Assurer la collecte des données et mettre en œuvre du système de S&E en collaboration avec tous les autres experts du programme, particulièrement avec les personnes en charge du S&E des projets d'investissement
- Assurer la conformité de tous les plans d'actions du programme et des projets avec le Cadre logique du programme

- Assurer l'adéquation entre les données financières et les réalisations physiques du programme
- Assister les unités/agences d'exécution des projets dans l'interprétation des données concernant les activités et leur présentation d'une manière concise et simple, pour aider les prises de décision et améliorer la structure et les modalités de mise en œuvre du programme
- Superviser la préparation de rapports périodiques de performance du programme et, en collaboration, avec le spécialiste en communication, contribuer à les disséminer et les présenter à différentes audiences
- Préparer les termes de référence et les contrats de consultants extérieurs intervenant dans le domaine du suivi et évaluation des activités du SREP-Mali et en superviser les activités
- Préparer des rapports réguliers complets sur les activités de S&E, pour leur inclusion dans le rapport d'activités annuel
- Sur la base de l'analyse environnementale et sociale faite pendant la Phase 1 d'élaboration du PI, mettre en œuvre le PCGES du programme, et assurer la cohérence avec les EIES et les PGES développés pour les projets d'investissement. Ce travail sera fait en lien avec la DNACPN et pourra recevoir l'appui des environnementalistes des BMD.
- Entreprendre toute autre activité convenue avec le coordinateur du SREP-Mali et du Point Focal National

II.3 Compétences, Qualifications et Expérience

- Diplôme universitaire avancé (au moins Bac+4) dans un des domaines suivants : Sciences sociales/politiques/économiques, Administration publique, Développement international. Une formation de spécialisation dans le suivi&évaluation est un plus.
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le suivi&évaluation de projets et programmes de développement, de préférence dans le secteur de l'énergie et/ou des changements climatiques.
- Bonne connaissance du paysage institutionnel dans le secteur énergétique au Mali.
- Bonne connaissance des problèmes énergétiques, environnementaux/climatiques au Mali.
- Motivé et autonome, capable d'organiser son propre travail.
- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit ; excellentes capacités de synthèse et de rédaction.
- Excellente connaissance du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais écrit et parlé est un avantage.

Spécialiste en Communication/Gestion des Connaissances

I. CONTEXTE

En juillet 2010, le Mali a été sélectionné comme pays pilote pour le Programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables (SREP). L'objectif du Programme est de mettre à l'essai des stratégies à faible intensité de carbone dans le secteur énergétique afin de faire face aux changements climatiques. Il s'agit de démontrer la viabilité de ces approches aux plans économique, social et environnemental, en générant de nouvelles opportunités économiques et en élargissant l'accès aux services énergétiques via l'utilisation des énergies renouvelables. Le programme SREP doit permettre aux pays bénéficiaires d'initier le processus permettant d'aboutir à un changement transformationnel, celui qui mènera le pays vers un mode de développement faiblement émetteur en gaz à effets de serre. Cela sera rendu possible en exploitant le potentiel en énergies renouvelables du pays au lieu d'avoir recours à des énergies fossiles chères et polluantes, et à l'exploitation inefficace de la biomasse.

Dans ce contexte, un plan d'investissement est élaboré qui sera mis en œuvre par le biais de plusieurs projets. Une coordination stratégique du programme SREP-Mali est mise en place afin d'éviter que les projets d'investissement fonctionnent de manière individuelle en dehors d'une approche-programme. En effet, le SREP adopte une approche holistique en impliquant de nombreuses institutions étatiques, des banques multilatérales de développement (à savoir la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale), et tout un ensemble de parties prenantes nationales et internationales, y compris le secteur privé. Une coordination efficace constitue ainsi un élément essentiel pour permettre au SREP-Mali d'atteindre les résultats escomptés.

La Coordination Stratégique du programme est assurée par la « Cellule de Coordination Stratégique » qui est logée à la Direction Nationale de l'Énergie et se compose de trois experts qui travaillent sous la supervision du Point Focal National SREP et répondent aux décisions prises par le Comité National de Pilotage du SREP. Le spécialiste en communication/gestion des connaissances est l'un de ces trois experts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

La prise de conscience de la part de toutes les parties prenantes nationales et locales des enjeux du secteur énergétiques constitue un élément essentiel du SREP-Mali. Par conséquent, la communication est un instrument essentiel pour atteindre les objectifs escomptés. C'est la nature pilote même du SREP-Mali qui exige une gestion efficace des connaissances afin d'apprécier les résultats obtenus et les partager avec les parties prenantes nationales à tous les niveaux, comme aussi avec les autres pays pilotes et plus largement avec les autres pays de la sous-région.

Le spécialiste en communication/gestion des connaissances devra assurer la responsabilité de toutes les activités de communication, information, gestion des connaissances, activités de plaidoyer du programme. Il appuiera aussi les activités relatives au renforcement des capacités, en assurant le lien avec les composantes « renforcement des capacités » des projets d'investissement. Il travaillera sous la responsabilité du Coordonateur Principal de la Cellule, en collaboration avec l'expert en Suivi&Evaluation et les autres experts « communication » des projets d'investissement, comme aussi en synergie avec les services de communication des ministères concernés.

II.2 Responsabilités

1. Définir et coordonner la mise en œuvre de toutes les **activités de gestion de l'information et de partage des leçons apprises** par le programme, pour les incorporer en temps opportun dans le plan d'investissement du SREP et promouvoir la réplication de l'approche sur le territoire malien et dans les autres pays de la sous-région. A cet effet, l'expert en communication/gestion des connaissances devra :
 - Etablir des espaces de dialogue avec tous les acteurs institutionnels impliqués dans le secteur énergétique au Mali, en général, et dans la mise en œuvre du SREP, en particulier.
 - Définir et susciter toute initiative visant à documenter et présenter les bonnes pratiques du SREP (par rapport aux approches, méthodologies, techniques, formes de partenariat, etc.), y compris par le biais d'études ciblées sur un ensemble de sujets. Dans ce cadre, mettre l'accent sur les bonnes pratiques mises en œuvre ou dédiées aux femmes.
 - Partager toutes les informations du SREP par le biais de l'organisation d'ateliers de concertation, avec la participation de différentes catégories d'acteurs (représentants des services techniques, collectivités territoriales, secteur privé et associations de la société civile et partenaires techniques et financiers, comme aussi spécialistes en différentes disciplines (forestiers, agronomes, climatologues, socio-économistes, etc.).
 - Organiser des sessions d'information et d'échanges avec les pays de la sous-région pour disséminer les bonnes pratiques et l'approche programme SREP (en coordination avec le Centre Régional pour les EnR et l'Efficacité Énergétique/CEDEAO/UEMOA)
 - Sur la base du site existant, créer et entretenir un site Internet dédié, où seront postées toutes les informations relatives au SREP.
 - Superviser l'élaboration de modules de formation en techniques managériales pour les opérateurs du secteur privé dans le domaine des EnR (ressources humaines et financières, administration, développement de plans d'affaires, marketing, impact environnemental des investissements, sensibilisation par rapport aux problématiques sociales, etc.).
2. Assurer la responsabilité du développement et de la mise en œuvre d'une **stratégie de communication** adéquate pour le SREP-Mali, afin de :
 - Développer des instruments de communication et disséminer une information adéquate sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au niveau national (information adaptée pour les différents publics et notamment outils de plaidoyer pour le niveau politique)
 - Superviser et assurer la production des rapports annuels et divers rapports d'activités
 - Assurer le lien avec l'Unité Administrative du CIF et élaborer des rapports réguliers sur la mise en œuvre du programme pour rendre compte au sous-comité du SREP ;
 - Collaborer avec l'expert en S&E pour identifier l'information essentielle concernant l'approche générale du SREP-Mali et les principales leçons apprises, et les partager au niveau régional et international
 - Développer des documents facilitant le « fund raising »
3. Assurer la responsabilité de l'organisation **d'initiatives appropriées de renforcement des capacités** sur les problèmes liés aux énergies renouvelables et la présenter d'une manière adaptée à différentes audiences, y compris les organisations communautaires et le secteur privé qui opèrent les systèmes de production :

- Organiser, en collaboration avec tous les experts des projets d'investissement, des initiatives de sensibilisation générales des communautés rurales au sujet des énergies renouvelables
 - En impliquant tous les experts des projets d'investissement, organiser des séances de formation plus spécialisées à l'intention des principaux acteurs, y compris les décideurs, les élus des collectivités locales, les représentants des services déconcentrés, le secteur privé, dans le domaine des opportunités et risques liés aux énergies renouvelables, et des moyens mis à disposition pour développer les EnR au Mali
 - Pour les institutions bancaires, s'adjoindre des services experts pour assurer (i) l'évaluation des besoins, (ii) le développement de produits de prêts spécifiques aux énergies renouvelables ; (iii) la sensibilisation et formation des cadres.
 - Préparer les termes de référence et les contrats de consultants extérieurs impliqués dans le domaine des activités de communication/gestion des connaissances et en superviser les activités.
4. Entreprendre toute autre activité convenue avec le Coordonateur Principal et le Point Focal National.

II.3 Compétences, Qualifications et Expérience

- Diplôme universitaire avancé (au moins Bac+4) dans un des domaines suivants : Sciences de l'éducation, Sciences sociales, Sciences de la Communication. Une formation complémentaire dans l'environnement ou l'énergie serait un plus.
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la communication institutionnelle et/ou de la gestion des connaissances, de préférence dans le secteur de l'énergie et/ou des changements climatiques.
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement avec des partenaires internationaux.
- Connaissance préalable du paysage institutionnel au Mali.
- Bonne connaissance des problèmes énergétiques, environnementaux/climatiques au Mali.
- Motivé et autonome, capable d'organiser son propre travail et de travailler en bonne collaboration avec le reste de l'équipe.
- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit ; excellentes capacités de synthèse et de rédaction.
- Excellente maîtrise des technologies de l'information, des logiciels de communication.
- Excellente maîtrise du Français écrit et parlé, bonne capacité à s'exprimer et à rédiger des documents en Anglais.

Appendice 3 : Système de suivi et évaluation du Programme

INTRODUCTION

La définition d'un système participatif, cohérent et permanent de collecte, analyse, suivi /évaluation et rapportage de toutes les activités constituera un élément fondamental du programme SREP-Mali. En effet, ce système permettra, d'une manière transversale, de gérer l'ensemble des initiatives et des investissements opérés dans le cadre d'un programme pilote et novateur, à la fois pour leur donner une cohérence interne et les capitaliser à court, à moyen et à long terme. Au-delà du système de suivi/évaluation du SREP-Mali à proprement parler, le travail consistera aussi à intégrer ce système dans un système S&E national plus large et à le renforcer.

Sur la base des indications du sous-comité SREP, cet appendice a été rédigé par la Commission Nationale SREP, pour présenter les aspects essentiels du système de S&E proposé.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME S&E DU SREP

L'objectif principal du système de S&E est l'établissement de principes et procédures concernant l'évaluation des résultats, des effets et de l'impact de toutes les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du SREP-Mali. Cela concerne aussi bien les dimensions financières et techniques du programme (en matière d'énergies renouvelables) que les implications environnementales, sociales et économiques générales de ces investissements.

Un objectif complémentaire consiste en l'intégration de ce système de S&E dans un système national global, consolidé avec l'appui du SREP.

Par l'utilisation d'un modèle logique adéquat, le système de S&E soulignera aussi bien les relations causales qui existent entre les différentes interventions envisagées que leurs synergies potentielles. Des indicateurs spécifiques viseront à définir les résultats d'une manière concrète (à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif), pour que le Gouvernement puisse disposer en temps opportun de toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre et le pilotage d'un type de développement socio-économique à faible émission de carbone.

Le système S&E fonctionnera en relation étroite avec le système de gestion des connaissances. Les informations collectées dans le cadre du S&E permettront d'alimenter les activités de gestion des connaissances, d'identifier et partager les bonnes pratiques, de repérer les problèmes et donc de favoriser l'amélioration continue dans le cadre du programme et plus largement à l'échelle nationale.

Le système S&E proposé au Mali aura une grande portée, dans la mesure où il visera à :

- Etre pleinement intégré dans un système de suivi & évaluation énergétique national consolidé, en interconnexion avec le suivi & évaluation sur les changements climatiques.
- Etre instructif, pertinent et complet, par l'analyse d'une information ciblée, collectée et analysée en temps opportun et par une utilisation appropriée de cette information (pour éventuellement réviser les orientations et corriger le tir).
- Etre simple et pratique, comportant un nombre limité d'indicateurs réalistes.
- S'adresser aux effets directs des interventions énergétiques, sans pourtant négliger les bénéfices connexes (par exemple, en matière de réduction de la pression anthropogénique sur les

ressources forestières ou le renforcement des mécanismes locaux d'adaptation à la variabilité et au changement du climat).

- Intégrer parmi ses indicateurs l'amélioration des modes et moyens de vie des populations, la protection des catégories les plus pauvres et vulnérables de la population rurale et l'attention aux aspects liés à l'équité entre les femmes et les hommes (approche 'genre').
- Harmoniser les mécanismes de S&E du programme SREP et ceux de ses projets d'investissements spécifiques, en intégrant 'les indicateurs de base' (*core indicators*) du programme et 'les indicateurs spécifiques' des projets – cette intégration étant très importante pour refléter le fait que le SREP n'est pas une somme de projets individuels, mais un programme unique, parfaitement intégré ; et pour assurer la remontée d'informations au niveau programmatique.
- Etre compréhensif, en prenant compte différents niveaux (à savoir, projet, programme, pays et CIF).

Dans sa structure, le S&E du SREP-Mali intégrera les indicateurs qui ont été proposés par le sous-comité du SREP à l'ensemble des pays pilotes, tout en les adaptant aux conditions maliennes et formulant d'autres indicateurs plus spécifiques aux projets d'investissement et au contexte malien.

Dans la mesure du possible, le S&E du SREP intégrera certains indicateurs de référence des tableaux matriciels de S&E de la Politique Energétique Nationale (PEN), tout en alimentant, par ses informations, le système de la PEN lui-même.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE SUIVI & EVALUATION ENERGETIQUE EXISTANT AU MALI

Au niveau politique et stratégique

Dans le cadre de la *Politique Energétique Nationale*, il existe des tableaux matriciels de suivi et évaluation du développement de chaque sous-secteur identifiés, parmi lesquels les EnR. Les tableaux font état des objectifs globaux, objectifs spécifiques, axes stratégiques de la PEN, puis des indicateurs pour chaque objectif spécifique. Le système de S&E du SREP prendra en compte ces éléments pour assurer la cohérence avec les indicateurs de la Politique Nationale et pour les alimenter. Cela dit, le travail d'état des lieux du SREP a fait ressortir le fait que le cadre de suivi de la PEN n'était pas effectif ; le SREP devrait donc permettre en un sens de revoir et redynamiser ce cadre.

Dans le cadre de la *Stratégie Nationale pour le Développement des EnR*, il n'existe pas de système de S&E spécifique.

Au niveau des projets

Des cadres de S&E relatifs aux EnR existent au niveau des *projets*. Les données qui sont issues de ces projets EnR peuvent constituer une source d'information intéressante mais devront être consolidées au niveau national pour être valorisées dans le cadre d'un système de S&E national. Une éventuelle révision du cadre de suivi de la PEN devra prendre en compte le travail fait au niveau des projets pour assurer la cohérence globale du système, du niveau national au niveau projet.

Au niveau des Cellules de Planification et Statistiques

En termes d'EnR, ce sont principalement les CPS Energie et Environnement qui centralisent les données intéressantes au niveau national (collectées auprès des différents organismes/départements nationaux). Un certain nombre d'indicateurs ont été définis et sont suivis depuis quelques années, malgré les difficultés qui perdurent en termes de collecte des données. Ces données sont valorisées par exemple dans le cadre du Système d'Information Energétique qui permet de faire un Rapport Annuel sur le suivi du secteur énergétique. Ces données devront être

valorisées dans le cadre du système de S&E du SREP-Mali afin de renseigner les données de référence.

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME DE SUIVI & EVALUATION ENERGETIQUE EXISTANT

Une série d'entretiens a eu lieu avec des représentants des divers départements et agences du Ministère de l'Énergie afin de bénéficier de leurs vues concernant les forces et faiblesses du système national de suivi/évaluation existant dans le secteur de l'énergie. De cette analyse, il y a lieu de retenir que :

- Le système existant porte sur le suivi physique et financier des projets, et a également pour mission d'assurer la collecte, le traitement, et la diffusion d'informations sur les performances des projets ;
- Le système actuel ne permet pas, dans tous les cas, au MEE d'identifier les évolutions futures car les évaluations ne sont pas systématiques pour l'ensemble des projets. Pour certains projets ces évaluations ne sont que circonstancielles. Il faut distinguer (i) les évaluations à la demande du bailleur du projet pour les projets à financement extérieur, et (ii) la revue sectorielle annuelle où l'évaluation est quelque fois non exhaustive, bien qu'elle concerne l'ensemble des projets ;
- L'existence de structures dédiées au S&E (Commission Nationale de l'Énergie, Cellule de Planification et de Statistique avec son « unité S&E et Informatique », etc.), l'existence d'indicateurs formels et d'un Système d'Information Energétique sont les principaux atouts du système ;
- La non régularité des missions d'évaluation, la relative fiabilité des données et l'insuffisance du cadre d'évaluation des politiques et stratégies (toutes dues à l'insuffisance des ressources financières et matérielles, l'insuffisance et le manque de qualification des ressources humaines) demeurent les principales faiblesses du système (la Cellule de Planification et de Statistique Energie ne dispose pas de ressources financières adéquates pour ses missions d'évaluation et est toujours en attente de financement extérieur). Le nombre de missions d'évaluation de la CPS est passé de 1 en 2010 à 2 en 2011 ;
- On note qu'il existe que parmi les indicateurs suivis par la CPS Energie, il y a très peu d'indicateurs spécifiques aux EnR. La CPS Environnement quant à elle, ne fait pas de suivi spécifique par rapport aux indicateurs liés aux changements climatiques.

Tableau de synthèse des résultats

Principales forces du système existant		
Existence d'une Cellule de Planification et de Statistique Energie avec une unité de S&E et Informatique		
Existence d'une série d'indicateurs définis pour le suivi et la mise en œuvre des projets		
Existence d'un Système d'Information Energétique (SIE)		
Existence d'un cadre d'évaluation des politiques et stratégies du secteur de l'énergie (CNE)		
Principales faiblesses du système existant et mesure de renforcement/atténuation		
Faiblesses identifiées	Principales raisons évoquées	Mesures d'atténuation proposées
Cadre institutionnel (CNE) non opérationnel	Manque de ressources financières Insuffisance et manque de compétence de ressources humaines	Mise à disposition de ressources financières adéquates Renforcement des capacités et redynamisation

Pas de système de S&E consolidé au niveau national pour le secteur énergétique, et donc encore moins pour les EnR	Manque de ressources financières Insuffisance et manque de compétence de ressources humaines	Renforcement des capacités financières, matérielles et humaines du Ministère (CPS et DNE) pour assurer la consolidation de l'existant et le renforcer en intégrant mieux les EnR
Missions d'évaluation et de collecte de données non régulières/systématiques	Manque de ressources financières Manque de ressources matérielles Insuffisance des ressources humaines Inexistence à la base du cadre de S&E	Renforcement des capacités financières, matérielles et humaines Déconcentrer le cadre S&E (CPS) au niveau régional
Manque d'outils adéquats de collecte et relative fiabilité des données	Manque de ressources financières Manque de ressources matérielles Insuffisance des ressources humaines	Renforcement des capacités financières, matérielles et humaines Mise à disposition d'outils de collecte
Manque d'un système de planification énergétique national avec des cibles clairement identifiées sur la base d'un scénario de développement collectivement validé	Un système existe mais ne correspond pas aux besoins et n'est pas opéré par manque de ressources humaines le maîtrisant	Fournir les ressources afin de développer un système de planification adapté, et former la CPS et la DNE pour sa mise en œuvre efficace

Conscient de ces contraintes, le Gouvernement malien prendra un ensemble de dispositions pour réduire, voire même éliminer leur impact. Dans ce sens, le SREP doit contribuer à renforcer le système national de S&E en mettant en œuvre des activités répondant aux blocages identifiés.

PRINCIPALES MESURES A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU SREP

Des dispositions seront prises par la Direction de l'Énergie pour que, dans le cadre du SREP, ces contraintes soient fortement réduites, voire même éliminées et qu'un système performant soit mis en place. A cet égard, les mesures suivantes seront particulièrement importantes (certaines parmi elles, pouvant être initiées au cours de la phase de préparation du SREP – dans le cadre de la Coordination Stratégique du Programme) :

- Dans le cadre de l'élaboration du nouveau *Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté*, établir un partenariat étroit avec la Cellule Technique CSLP qui est en charge, entre autres, de réviser le nombre et la nature de ses indicateurs (en fonction de ses différents domaines thématiques)⁴ - ce Cadre étant la référence incontournable de toutes les politiques que le Mali entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social afin de promouvoir la croissance et réduire la pauvreté.

⁴ A noter que le CSLP 2^{ème} génération (2007-2011) dispose, dans sa rubrique 'Infrastructures' d'un seul indicateurs concernant l'énergie (« taux d'accès à l'électricité (rural et urbain) »).

- Etablir des synergies avec le système de S&E de la Politique Energétique Nationale (PEN) (les informations collectées et analysées au niveau du SREP pourront alimenter le système S&E de la PEN, et vice-versa) et avec les indicateurs suivis par la Cellule de Planification et Statistiques Energie.
- Mettre en place un dispositif institutionnel approprié, qui sera chargé de tous les aspects relatifs au système de S&E (création d'une *Cellule de coordination stratégique du programme SREP*, avec des compétences spécifiques en S&E en lien étroit avec Cellule de Planification et Statistiques Energie - voir ci-dessous).
- Assurer la coordination et contribuer à mettre à jour le système national de S&E du MEE.
- Utiliser les services d'institutions/personnes ressources pour affermir, consolider ou établir les situations de référence de base.
- Dynamiser le travail des principaux projets publics et privés opérant en matière d'énergies renouvelables au Mali, pour la production de données de base de qualité (indicateurs de performance).
- Mettre en place et utiliser un réseau de personnes ressources (appartenant à des départements universitaires, centres de recherches, services techniques déconcentrés, organisations non gouvernementales, secteur privé, etc.) pour documenter les meilleures expériences et les leçons apprises en matière d'initiatives concernant les énergies renouvelables.
- Organiser des enquêtes des consommateurs (voire même des sondages) pour identifier les points de vue locaux concernant les forces et les faiblesses du système de fourniture des services énergétiques aux populations.
- Dans le cadre des activités de gestion et partage des connaissances du programme, organiser la tenue de rencontres spécialisées ou d'ateliers de restitution sur les principaux résultats du système de S&E, avec la participation des principaux acteurs institutionnels nationaux et locaux.
- Favoriser la participation de membres de la Cellule de Coordination Stratégique à des rencontres organisées dans le cadre du CIF et du SREP pour partager les acquis de l'expérience malienne en matière de S&E.

PRINCIPAUX EFFETS ATTENDUS

Le Gouvernement malien s'engage à mettre en place un système de S&E, c'est-à-dire un système qui ne serait pas 'un but en soi', mais un moyen privilégié pour atteindre des résultats opérationnels précis. En effet, ce système visera, entre autres, à :

- Donner au Gouvernement malien, représenté par la Direction de l'Energie du MEE, les informations nécessaires à une gestion optimale d'un programme d'envergure nationale tel que le SREP.
- Identifier à temps les facteurs éventuels de blocage méthodologiques et institutionnels concernant, d'une part, la collecte, l'analyse et l'utilisation des données de base relatives à la fourniture de services énergétiques aux populations et, d'autre part, les contraintes liées à l'accès et utilisation des énergies renouvelables de la part des ménages, pour y remédier de manière appropriée.
- Alimenter le système de gestion et partage des connaissances énergétiques entre toutes les parties prenantes nationales.
- Alimenter un système de gestion et partage des connaissances au niveau international (entre pays pilotes SREP comme aussi avec d'autres pays connaissant un environnement similaire,

notamment dans la sous-région).

- Identifier les thèmes d'études plus approfondies portant sur certains aspects relatifs aux énergies renouvelables que le système de S&E aura permis d'identifier.
- Favoriser une harmonisation entre les mécanismes de S&E du SREP, ceux de la Politique Énergétique Nationale, et plus largement ceux du *Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté*, en particulier l'axe relatif au 'Développement des infrastructures et appui aux principaux secteurs productifs'.

Au-delà de ces principaux effets attendus, les activités menées en termes de S&E doivent aussi permettre de renforcer le système de S&E énergétique national.

MISE EN ŒUVRE

Une *Cellule de Coordination Stratégique du programme*, logée au sein du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE), aura la charge de définir, mettre en place et gérer le système général de S&E du SREP/Mali. Cet arrangement institutionnel comporte un avantage comparatif majeur par rapport à d'autres arrangements possibles : en effet, dans la mesure où c'est cette même Cellule qui assurera toute la coordination stratégique du programme, le processus de S&E sera mis en œuvre en synergie étroite avec la gestion et partage des connaissances, les activités de renforcement des capacités et la mobilisation de ressources financières additionnelles.

Par rapport au S&E, la Cellule de Coordination Stratégique aura, entre autres, les charges suivantes :

- Coordonner une intégration optimale du cadre des résultats du SREP dans le système de S&E de la PEN et du *Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la pauvreté*, y compris par rapport aux aspects méthodologiques et institutionnels.
- Suivre et coordonner la mise en œuvre du système de S&E des projets d'investissement individuels, dans un souci d'harmonisation de leurs objectifs et d'intégration avec le S&E du programme. A cet égard, il faut remarquer que, même si les systèmes de S&E de ces projets se conformeront aux procédures des BMD en charge d'en appuyer leur mise en œuvre, ils devront inclure certains des indicateurs « obligatoires » du programme.
- Assurer la responsabilité d'un système de rapportage inclusif des activités du SREP et de ses projets d'investissement, en impliquant tous les différents niveaux institutionnels.
- Gérer tous les aspects de l'évaluation des capacités en S&E de toutes les parties prenantes et de l'appréciation des lacunes des situations référentielles de base, des mécanismes de ciblage, des technologies et des capacités humaines.
- Préparer, à l'intention du Gouvernement, du sous-comité du SREP et des BMD, des rapports annuels compréhensifs, qui, dans l'esprit de l'approche-programme, permettront de consolider toute l'information des projets individuels.

DISPOSITIFS FINANCIERS

Les coûts relatifs aux activités de S&E feront partie des coûts généraux de la Coordination Stratégique du SREP (ils sont présentés dans le document SREP). Un budget d'un montant total de US\$500.000 a été prévu pour le système de S&E. Par ailleurs, pour ce qui concerne les projets, les coûts de S&E seront intégrés dans le paquet financier total de ces projets.

CONCLUSION

Le Gouvernement malien considère le système de S&E du SREP comme un élément incontournable pour le succès des investissements prévus et par conséquent s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Appendice 4 : Comment les projets proposés répondent aux critères du programme SREP ?

Critères du SREP	Comment les projets proposés répondent à ces critères
Augmentation de la capacité installée à partir d'énergie renouvelable	En 2011, la capacité installée en EnR est estimée à environ 9 MW (y compris les systèmes sur réseaux et hors réseaux). Le SREP permettra d'augmenter cette capacité d'environ 38,6 MW, incluant un projet PPP connecté au réseau (d'environ 20 MW), mettant ainsi à l'échelle une capacité installée d'environ 4 fois par rapport à l'existant.
Amélioration de l'accès à l'énergie grâce à l'utilisation de sources renouvelables	L'accroissement de la capacité de production et la proximité des sources d'EnR permettent une desserte plus large des populations des zones d'actions des projets. Grâce aux projets proposés, dans le cadre des études de faisabilité, le nombre des bénéficiaires (ménages, institutions communautaires, PME, écoles, centres médias) ayant accès aux services d'une énergie propre sera recensé et suivi par le système de S&E du programme.
Développement à faible émission de carbone	Les installations de production d'EnR génèrent de très faibles quantités de GES et se substituent à des installations qui auraient été fortement émettrices de GES (centrales thermiques). C'est pour cette raison que leur adoption fait partie intégrante des stratégies de mitigation des gaz à effet de serre. La quantité de CO ₂ qui sera évitée/remplacée sera analysée en détail pendant la phase de préparation des projets proposés, en accord avec une requête pour une contribution du Fonds carbone.
Des sources d'énergie renouvelables compétitives et d'un coût abordable	Le faible coût de l'électricité produite à partir des EnR dans le cadre de schémas de financement faisant intervenir des subventions durables, et la multiplication des installations concourent à des économies d'échelle qui entraînent un fort allègement du coût du kWh produit.
Utilisation de l'énergie à des fins productives	L'augmentation de la capacité installée dans des zones encore peu ou non desservies permet de répondre aux besoins des populations et engendre/renforce le développement d'activités productives telles que des petits commerces, de l'artisanat, etc. Le secteur agricole est aussi soutenu notamment par le biais de l'irrigation, améliorant ainsi les rendements agricoles. Des emplois à la fois directs et indirects seront donc générés par les projets proposés.
Impact sur le développement économique, social et environnemental	L'impact principal des projets proposés sera : (i) création d'un marché potentiel, création d'emplois, génération de revenus pour les ménages, etc. ; (ii) Dynamisation du secteur privé malien et mobilisation de fonds privés étrangers par des liens en amont et en aval de l'approvisionnement en EnR ; (iii) Amélioration des modes et moyens de vie des populations rurales (surtout des femmes et des jeunes) ; (iv) Effets indirects sur la qualité des services offerts par différentes infrastructures

	<p>socio-économiques (y compris les écoles et les centres médicaux) ; (v) Réduction de l'incidence des maladies respiratoires (liés à pollution de l'air de l'intérieur); (vi) Réduction importante de GES, séquestration de carbone, et protection du couvert végétal.</p>
<p>Viabilité économique et financière</p>	<p>La viabilité économique et financière des projets proposés sera, entre autres, assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures réglementaires/tarifaires permettant de rendre les investissements plus attractifs ; tout en attirant l'attention sur les critères de coûts abordables; - la capacité de contributions SREP et MDB d'attirer d'autres investisseurs - Développement d'un dialogue des BMD sur les tarifs et les subventions dans le secteur de l'énergie et mobilisation de financements additionnels (en don) par les partenaires au développement du Mali - Développement de produits financiers adaptés par les banques commerciales et mise à disposition de fonds concessionnels pour le privé par les BMDs - Définition et mise en place de toute une gamme de mesures incitatives favorisant les investissements privés
<p>Mobiliser des ressources supplémentaires</p>	<p>Le programme permettra de mobiliser des fonds additionnels en développant une approche novatrice, qui est susceptible d'attirer l'intérêt d'autres bailleurs de fonds (sans compter l'implication d'opérateurs privés, encouragés à faire des investissements grâce à un cadre réglementaire plus favorable). Pour US\$40 millions de fonds SREP investis, environ US\$ 210 millions additionnels seront ainsi mobilisés par les BMD, les autres partenaires et le secteur privé</p>
<p>Participation des femmes</p>	<p>Le programme inclura un appui spécifique à des activités génératrices de revenus qui sont particulièrement adaptées aux femmes. Les projets d'électrification rurale contribueront à : améliorer de manière importante le statut social et économique des femmes, dans la mesure où les initiatives contribueront à réduire le temps de travail nécessaire à la collecte du bois (libérant ainsi les femmes pour d'autres tâches, y compris l'éducation des enfants) ; et améliorer leur accès à l'énergie pour mener des activités génératrices de revenus. En 2011, une évaluation des problèmes liés au genre a identifié les potentialités considérables d'activités spécifiques qui seraient mises à l'échelle dans le cadre du SREP.</p>
<p>Avantages connexes de la valorisation à grande échelle des énergies renouvelables</p>	<p>Au-delà des avantages directs induits par les projets proposés, les avantages connexes sont aussi attendus : (i) Protection des forêts et des ressources naturelles; (ii) Protection des eaux souterraines ; (iii) Développement économique local et création d'emplois ; (iv) réduction de la dépendance de carburants fossiles; (v) appui aux efforts de décentralisation actuels, (vi) amélioration du climat d'investissement pour le secteur privé, (vii) responsabilisation des femmes, et (viii) amélioration des conditions sanitaires des populations rurales.</p>